

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1496

11 juin 2014

SOMMAIRE

Adfinance-Invest S.A.	71765	DLG Investments S.A.	71804
Alcolux S.à.r.l.	71808	DSTR Global S.à r.l.	71762
Alix Invest S.à r.l.	71766	Duna & Cie S.A.	71770
Amethis SPV Luxembourg S.à r.l.	71771	E-Clade S.à.r.l.	71781
Arten	71766	Editions François Mersch S.à r.l.	71765
Assya Capital Luxembourg SV	71781	Eggon S.A.	71769
BS Invest	71762	Ela Immo	71763
Califo Immo S.A.	71808	Emmius S.A.	71769
Camo S.à r.l.	71763	Enertec S.à r.l.	71807
Car Classifieds Asia S.à r.l.	71767	Eperlan Participations S.A.	71768
Carlens Heaters S.à r.l.	71805	Fonds Général Stratégique	71764
Credit Suisse Virtuoso SICAV - SIF	71768	Gaviota Re S.A.	71764
Cubus Office S.à r.l.	71764	Global Blue Management & Co S.C.A. ...	71763
DBVA Kendrick Holdings Luxembourg S.à r.l.	71770	Gold Properties S.A.	71808
DBZ European Real Estate (GP LuxCo) S.à r.l.	71765	iFLY Technology S.à r.l.	71793
Decesari-Decesari société en nom collectif	71770	Krakov Development S.à r.l.	71780
Delek Luxembourg Holdings	71769	Langue & Culture	71802
DeWAG Holdings S.à r.l.	71767	R.E.P. Real Estate Participation S.A.	71765
DeWAG Holdings S.à r.l.	71766	R.L. Resources S.A.	71765
DeWAG Holdings S.à r.l.	71767	RMD International S.à r.l.	71768
Diversinvest S.C.A. Holding	71763	Starling Capital S.à r.l.	71762
Dixor S.A.	71762	Teslux Holding S.A.	71806
		The Simpleshow Company S.A.	71800
		Zeliplast S.à r.l.	71805

**Starling Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BS Invest).**

Siège social: L-5887 Alzingen, 535, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 155.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
STALING CAPITAL S.à r.l.
(Anc. BS Invest S.à r.l.)

Référence de publication: 2014051088/12.

(140058205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

DSTR Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 173.552.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution circulaire du conseil de gérance de la Société que: Le siège de la Société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} mars 2014.

L'adresse professionnelle de Monsieur Douwe TERPSTRA et Monsieur David CATALA, gérants de catégorie B, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} mars 2014.

Luxembourg.
Pour extrait et avis sincères et conformes
Pour DSTR Global S.à r.l.
David Catala
Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2014051176/19.

(140058538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Dixor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 114.254.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 25 mars 2014, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg
- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 25 mars 2014, de nommer un administrateur, à savoir:

- Monsieur Rob SONNENSCHHEIN, administrateur, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité en date du 25 mars 2014, de nommer comme Président du Conseil d'Administration, à savoir:

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, Président et administrateur, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Extrait sincère et conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2014051173/23.

(140058227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Camo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 65, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 124.277.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2014051101/10.

(140058704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Global Blue Management & Co S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 169.360.

Les statuts coordonnés au 31/03/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 09/04/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014051216/12.

(140058683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Ela Immo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8834 Folschette, 73, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 170.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2014051186/12.

(140058612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Diversinvest S.C.A. Holding, Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 70.498.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 mars 2014, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2014, LAC/2014/15489.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société en commandite par actions «DIVERSINVEST S.C.A HOLDING», ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, constituée suivant acte notarié, en date du 15 juin 1999 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 692 du 16 septembre 1999.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 13 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1803 du 15 novembre 2007.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 26 mars 2014, à l'ancien siège social L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2014.

Référence de publication: 2014051172/20.

(140058623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Cubus Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 178.288.

—
Extrait de la résolution adoptée par l'associé unique de la Société à Luxembourg en date du 31 mars 2014

Il résulte de la résolution adoptée par l'associé unique de la Société en date du 31 mars 2014 que l'associé unique à décider de:

1. prendre acte et d'accepter la démission de Monsieur Kevin D'Arcy, gérant de la Société, avec effet au 31 mars 2014.
2. Elire, pour une durée indéterminée, en tant que gérant de la Société Madame Zivana Krusic, née le 27 mai 1975 à Pétange, Luxembourg et résidant professionnellement au 68-70 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 avril 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014051099/17.

(140058450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Fonds Général Stratégique, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 41.629.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale statutaire du 8 avril 2014

- Messieurs Nicolas PEYROT, résidant professionnellement au 36 boulevard des Tranchées, CH-1206 Genève, Serge D'ORAZIO, résidant professionnellement au 43 boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, Eric MELIS, résidant professionnellement au 4 rue du Vieux-Collège, CH-1204 Genève et Bernard JACQUEMIN, résidant professionnellement au 43 boulevard Royal, L-2955 Luxembourg sont réélus en qualité d'administrateur pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'assemblée générale statutaire de 2015.

- ERNST & YOUNG est réélu en qualité de réviseur d'entreprises pour un nouveau terme d'un an, se terminant à l'assemblée générale statutaire de 2015.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour FONDS GENERAL STRATEGIQUE

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2014051209/18.

(140058426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Gaviota Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 35.610.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 11 novembre 2013 à 9:00 heures tenue au siège social de la société, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

1) Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur José Maria Pérez. Garrido en qualité d'Administrateur avec effet immédiat.

2) Le Conseil d'Administration coopte Monsieur Javier Nogales Aranguez, demeurant professionnellement au 19, Koninginneracht, NL-2514 AB The Hague, Pays Bas, en qualité d'Administrateur avec effet immédiat. Son mandat viendra à échéance à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2014 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2014051218/19.

(140058486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Editions François Mersch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 78, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 23.247.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014051185/9.

(140058432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

R.L. Resources S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 30.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014050760/9.

(140058008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

R.E.P. Real Estate Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 71.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014050759/9.

(140058121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

DBZ European Real Estate (GP LuxCo) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DBZ European Real Estate (GP LuxCo) S.à r.l.

Référence de publication: 2014051167/10.

(140058357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Adfinance-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 176.728.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire en date du 22.03.2014 que:

- La démission de la société anonyme IT Solutions S.A. de sa fonction d'administrateur et de sa fonction d'administrateur-délégué avec effet au 22.03.2014 est acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.04.2014.

G.T. Experts Comptables sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014051567/14.

(140059166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Alix Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 157.919.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2014.
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014051580/11.

(140059473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

DeWAG Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.084.152,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 125.494.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé d'accepter, en date du 31 mars 2014 et avec effet immédiat la démission de Monsieur Jochen Krauss en tant qu'administrateur de la Société.

L'associé unique de la Société a également décidé de nommer:

Monsieur Hans-Joachim Härtling, né le 29 avril 1963 à Bonn, Allemagne, demeurant professionnellement au Falkenstrasse 44, D-14532 Stahnsdorf, Allemagne,

et avec effet au 1^{er} avril 2014 à 18 heures, en tant qu'administrateur de la Société et à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DeWAG Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2014051679/17.

(140059125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Arten, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 90.288.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 mars 2014 à 14.00 heures au siège social.

Par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 25 mars 2014, il a été décidé de nommer les administrateurs et le réviseur d'entreprises comme suit, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes 2014:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Edoardo TUBIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Pier Paolo SQUILLANTE, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur;

- Monsieur Mauro GIUBERGIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur.

Réviseur d'entreprises:

KPMG Luxembourg S.à r.l., 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

ARTEN, SICAV

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2014051587/26.

(140059036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Car Classifieds Asia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.875,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 180.458.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2014.

Référence de publication: 2014051634/10.

(140059260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

DeWAG Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.084.152,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.494.

EXTRAIT

Ce dépôt rectifie le dépôt n°L140059125 déposé et enregistré auprès du RCS en date du 10 avril 2014.

Il convient de lire que les parts sociales sont détenues de la manière suivante:

Deutsche Annington Acquisition Holding	3.839.103 parts sociales GmbH
MAKAB Grundstücks-Verwaltungsgesellschaft mbH	245.049 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DeWAG Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2014051681/15.

(140059504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

DeWAG Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.084.152,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.494.

EXTRAIT

Suivant un contrat de transfert de parts sociales en date du 31 mars 2014, Archstone Management Germany S.à r.l. a transféré certaines parts sociales détenues dans la Société de la manière suivante:

- 3.207.231 parts sociales qu'elle détenait dans la Société pour le compte du Sous-Fond A de Archstone Germany Fund et 631.872 parts sociales qu'elle détenait dans la Société pour le compte de Sous-Fond B de Archstone German Fund à Deutsche Annington Acquisition Holding GmbH, une société à responsabilité limitée, régie par les lois d'Allemagne, avec siège social au Vogelsanger Weg 80, 40472 Düsseldorf, Allemagne, et immatriculée au Registre de Commerce Düsseldorf sous HRB 56563.

- 204.717 parts sociales qu'elle détenait dans la Société pour le compte du Sous-Fond A de Archstone Germany Fund et 40.332 parts sociales qu'elle détenait dans la Société pour le compte de Sous-Fond B de Archstone German Fund à MAKAB Grundstücks-Verwaltungsgesellschaft mbH, une société à responsabilité limitée, régie par les lois d'Allemagne, avec siège social au Tölzer Str. 15, 82031 Grünwald, Allemagne, et immatriculée au Registre de Commerce Munich sous HRB 160035.

Deutsche Annington Acquisition Holding GmbH

Pour le compte du Sous Fonds A	3.207.231 parts sociales
--	--------------------------

Pour le compte du Sous Fonds B	631.872 parts sociales
--	------------------------

MAKAB Grundstücks-Verwaltungsgesellschaft mbH

Pour le compte du Sous Fonds A	204.717 parts sociales
--	------------------------

Pour le compte du Sous Fonds B	40.332 parts sociales
--	-----------------------

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DeWAG Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2014051680/29.

(140059125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

RMD International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 177.209.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68471 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014051638/10.

(140059226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Eperlan Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 96.316.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 27 novembre 2013

Résolution unique

L'Assemblée décide de nommer à partir de ce jour Monsieur Eric MULLIEZ, administrateur de sociétés, né à Roubaix (France) le 2 janvier 1957 demeurant 6, Rue Abbe Welter L-9690 WATRANGE (Grand Duché de Luxembourg), en tant que nouvel administrateur de la société. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EPERLAN PARTICIPATIONS S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014051724/15.

(140059017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Credit Suisse Virtuoso SICAV - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 126.910.

L'assemblée générale ordinaire du 9 avril 2014 a décidé de renouveler les mandats de Messieurs Dominique Délèze, Josef H.M. Hehenkamp, Rudolf Kömen, Guy Reiter et Fernand Schaus.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015:

- Dominique Délèze, Membre du Conseil d'Administration
Kalanderplatz 1, CH-8045 Zurich
- Josef H.M. Hehenkamp, Membre du Conseil d'Administration
Kalanderplatz 1, CH-8045 Zurich
- Rudolf Kömen, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Fernand Schaus, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

PricewaterhouseCoopers a été réélu comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2014.

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Jacqueline Siebenaller / Fernand Schaus

Director / Director

Référence de publication: 2014051644/29.

(140059490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Eggon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 155.971.

Le 31 mars 2014, Mesdames LETHUILLIER Elise et ROUX-SEVELLE Catherine, ainsi que messieurs MILLER André Paul, LEMERCIER Jérôme et LEVY Frédéric ont démissionné avec effet immédiat de leur mandat d'Administrateur de la société.

A la même date, FIDUCIAIRE SIMMER & LEREBOULET S.A., ayant son siège social au 18B rue de la Chapelle, L-8017 STRASSEN, a démissionné avec effet immédiat de son poste de Commissaire aux Comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2014.

Pour la Société

Banque Privée Edmond de Rothschild Europe

Le domiciliataire

Référence de publication: 2014051718/17.

(140059245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Emmius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 184.608.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 24 mars 2014 que:

Le siège social de la Société a été transféré du 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg avec effet au 24 mars 2014;

Le siège social de la personne morale, Trustmoore Luxembourg S.A., a été transféré au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg avec effet au 24 mars 2014;

Monsieur Johannes Andries van den Berg est désormais domicilié professionnellement au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg avec effet au 24 mars 2014;

Madame Corinne Sophie Shim Muller est désormais domiciliée professionnellement au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg avec effet au 24 mars 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 avril 2014.

Référence de publication: 2014051708/18.

(140059466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Delek Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1141 Luxembourg, 103, Härewiss.
R.C.S. Luxembourg B 130.540.

Ancienne adresse:

Delek Luxembourg Holdings SARL

Rue Des Artisans 103

1141 Luxembourg

RCS B130540

Nouvelle adresse:

Delek Luxembourg Holdings SARL

Härewiss 103

1141 Luxembourg

RCS B130540

Ilse Empereur

Responsable

Référence de publication: 2014051700/19.

(140059517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Duna & Cie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 176.349.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 avril 2014

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration du 15 mai 2013 de coopter aux fonctions d'administrateur de type B Monsieur Jean Lambert, en remplacement de Madame Catherine Peuteman, administrateur de type B démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2018.

Extrait sincère et conforme

Duna & Cie S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014051688/14.

(140058797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

DBVA Kendrick Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 105.577.

—
Il résulte des résolutions écrites prises par les gérants de la Société en date du 31 mars 2014, la décision suivante:

Le siège de la Société est transféré du 1, Allée Scheffer, L2520 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet immédiat au 31 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 avril 2014.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2014051698/16.

(140059178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Decesari-Decesari société en nom collectif, Société en nom collectif.

R.C.S. Luxembourg B 128.861.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 3 avril 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

La société DECESARI-DECESARI SOCIETE EN NOM COLLECTIF (EUROMEDIA INTERNATIONAL SENC), dont le siège social à L-2163 Luxembourg, 29, Avenue Monterey, a été dénoncé en date du 28 juin 2010, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.861.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Anita LECUIT, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et a désigné comme liquidateur Maître Nathalie WEBER-FRISCH, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 24 avril 2014 au greffe de la VI^{ème} Chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 10 avril 2014.

Pour extrait conforme

Maître Nathalie WEBER-FRISCH

Le liquidateur

1, rue Jean-Pierre Brasseur

L-1258 Luxembourg

Référence de publication: 2014051699/24.

(140059305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Amethis SPV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 185.929.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twenty-fourth day of February.

Before the undersigned, Francis Kessler, a notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Amethis Africa Finance Ltd, a limited liability company incorporated under the laws of Mauritius, having its registered office a Kross Border St Louis Business Centre, Cnr Desroches & St Louis Streets, Port Louis, Mauritius holding a Global Business Licence number 1 (C112011192)

here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, whose professional address is Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given in Paris, on February 14, 2014,

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Amethis SPV Luxembourg S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. The transfer of shares to third parties by reason of death must be approved by shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

6.6. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.7. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.8. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year, except for the first year where it shall begin on the date of this deed and shall end 31 December 2014 in accordance with the transitional provisions stated below.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the first Monday of June of each year at 11.00 a.m.. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2014.

Subscription and payment

Amethis Africa Finance Ltd, represented as stated above twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-),

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for a period of with effect from the date of this deed and for an unlimited duration:

(i) Laurent Demey, born on 30 July 1969 in Hazebrouck (France) having his professional address at c/o Amethis Advisory SAS, 18, rue de Tilsitt, 75017 Paris, as class A manager, and

(ii) Aurélie Pujo, born on 27 June 1979 in Tarbes (France), having his professional address at c/o Amethis Advisory SAS, 18, rue de Tilsitt, 75017 Paris as class A;

(iii) Harald Charbon, born on 11 July 1969 in Verviers (Belgium), having his professional address at 412F, route d'Esch, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg as class B manager, and

(iv) Luca Gallinelli, born on 6 May 1964 in Firenze (Italy), having his professional address at 412F, route d'Esch, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as class B manager.

2. The registered office of the Company is located at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour de février,

Par devant le soussigné Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Amethis Africa Finance Ltd, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'île Maurice, dont le siège social se situe à Kross Border St Louis Business Centre, Cnr Desroches & St Louis Streets, Port Louis, île Maurice, portant le numéro de Global Business Licence 1 (C112011192),

représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 14 février 2014.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Amethis SPV Luxembourg S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

6.6. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.7. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.8. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associés

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social qui débute à la date du présent acte et prendra fin le 31 décembre 2014 conformément aux dispositions transitoires ci-dessous.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin de chaque année à 11 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2014.

Souscription et libération

Amethis Africa Finance Ltd, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-),

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société à compter de la date du présent acte et pour une durée indéterminée:

(i) Laurent Demey, né le 30 juillet 1969 à Hazebrouck (France) et résidant professionnellement à c/o Amethis Advisory SAS, 18, rue de Tilsitt, 75017 Paris, en qualité de gérant de classe A,

(ii) Aurélie Pujo, née le 27 juin 1979 à Tarbes (France) et résidant professionnellement à c/o Amethis Advisory SAS, 18, rue de Tilsitt, 75017 Paris, en qualité de gérant de classe A,

(iii) Harald Charbon, né le 11 juillet 1969 à Verviers (Belgique), résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en qualité de gérant de classe B, et

(iv) Luca Gallinelli, né le 6 mai 1964 à Florence (Italie), résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en qualité de gérant de classe B.

2. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 mars 2014. Relation: EAC/2014/3382. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014050278/521.

(140057703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Krakow Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.750,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 153.648.

Extrait des Résolutions des associés en date 04 avril 2014

Les associés de Krakow Development S.à r.l. (la "Société"), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr. Mieczyslaw Godzisz en tant que Gérant de la Société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2014;

- de nommer Mr. Adam Kruszynski, né le 26 janvier 1974 à Gdansk, Pologne, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que Gérant de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2014, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 09 avril 2014.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014051844/18.

(140059135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

E-Clade S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 116.328.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 4 Avril 2014

L'assemblée a décidée la

Cession des Parts Sociales de:

Monsieur Eric PINEL né le, 15 octobre 1970 à Lisieux

Résident à: 17 rue GUILLAUME L-4736 PETANGE détenant 500 parts sociales

Cède a ce jour 500 parts sociales en faveur de Monsieur Jean Naveaux, né le 30 avril 1943 à Villers La Loue (Belgique), demeurant à B-6761 Latour, 47, rue du 24 Août.

L'Assemblée a décidée de démissionner avec effet 4 Avril 2014

Monsieur Eric PINEL né le, 15 octobre 1970 à Lisieux

Résident à: 17 rue GUILLAUME L-4736 PETANGE comme gérant

L'Assemblée a décidée de nommer avec effet 4 Avril 2014

Monsieur Jean Naveaux, conseiller, né le 30 avril 1943 à Villers La Loue (Belgique), demeurant à B-6761 Latour, 47, rue du 24 Août. comme gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014050440/22.

(140057535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Assya Capital Luxembourg SV, Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 185.905.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twenty-seventh day of March.

Before Us, Maître Roger ARRENSDORFF, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Assya Capital Luxembourg, a public limited liability company (société anonyme), with registered office at 22-24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.973,

here represented by Anastasiia Chuiko, jurist, having her professional address at 30 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on the 25-th of March 2014;

(hereinafter the Managing Shareholder),

2. First Partners, a public limited liability company (société anonyme), with registered office at 22-24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.783,

here represented by Anastasiia Chuiko, jurist, having her professional address at 30 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on the 26-th of March 2014;

(hereinafter the Limited Shareholder or the Shareholder and collectively Limited Shareholders or the Shareholders)

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a société en commandite par actions, which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is hereby established between the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of Assya Capital Luxembourg SV qualifying as a securitization company (société de titrisation) (hereinafter the Company), which will be governed by the law dated 10 August 1915, on commercial companies as amended (the Law on Commercial Companies), and the law dated 22 March 2004 relating to the securitization (the Securitization Law) and together (the Laws), as well as by these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Managing Shareholder. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Managing Shareholder. Where the Managing Shareholder determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in its sole discretion and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is to enter into one or more securitization transactions within the meaning of the Securitization Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions in any investment fund. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. The Company may issue shares, notes, bonds, debentures and any kind of equity or debt securities whose value or yield depend on those risks. The Company may borrow in any form within the limits of the Securitization Law.

3.2. The Company may, in this same context, acquire, invest in, hold and dispose of loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, and other securities in compliance with the provisions of the Laws, it being understood that the Company may not issue securities to the public.

3.3. The Company will finance itself through the issuance of bonds, notes or other debt securities (howsoever described) and, on an ancillary basis, through loans and whether on a secured or unsecured basis and from any person permitted by applicable law (including the Company's shareholders). The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the Shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting any of the Shareholders. In case of death, incapacity or inability of the Managing Shareholder, article 112 of the Law on Commercial Companies shall apply.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is set at thirty one thousand euro (EUR 31.000.-) consisting of thirty thousand nine hundred ninety eight (30.998) management shares (the Management Shares) and two (2) ordinary shares (the Ordinary Shares), all in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each, subscribed and fully paid-up.

5.2. The Managing Shareholder may at any time issue classes of shares (the Classes of Shares) themselves subdivided into categories (the Categories of Shares);

5.3. The Managing Shareholder may create a portfolio of assets constituting a compartment (a Compartment) for each Class of Shares or more Classes of Shares. Each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Compartment and will correspond to a share of net assets of the Company in accordance with and subject to the conditions of the Law on commercial companies. The Managing Shareholder will determine for each Compartment an objective, an investment policy, investment restrictions and a specific name.

5.4. Between Shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the Compartment(s) concerned. The Company will be considered as a single legal entity. However, towards third parties, in particular towards Company's creditors, each Compartment will be solely responsible for its commitments. The Managing Shareholder may decide, in the interest of the Company, that all or part of the assets of two or more Compartment may be co-managed on a separate basis or in common.

5.5. The Managing Shareholder shall be authorized for a period of 5 (five years) starting on the date of the incorporation of the Company:

(i) increase the current share capital in one or several times by an amount of up to five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) by the creation and issuance of (500,000) ordinary shares;

(ii) to determine, the moment and place of the issue of these shares;

(iii) to limit or withdraw the Shareholders' preferential subscription rights in respect of such issue(s) of shares and to issue such shares to such person(s) as the Managing Shareholder decides;

(iv) to record by way of a notarial deed each and any share capital increase effectuated within the limits of the authorised share capital and to amend article 5.1 of the Articles accordingly; and

(v) to amend the share register of the Company every time an increase of the share capital is effected within the limits of the authorised share capital.

5.6 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The Company may issue shares in bearer, registered form or dematerialized shares (according to the law dated 15 April 2013, on dematerialized shares). Registered or bearer shares may be converted into dematerialized shares by recording them in a securities account managed by an account holder.

6.2. A shareholder's register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

6.3 Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6.4 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.5 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Management of the Company.

7.1 The Company shall be managed by the Managing Shareholder.

7.2 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the Shareholders or to the Supervisory Board fall within the competence of the Managing Shareholder, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

7.3 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the Managing Shareholder.

7.4 The Managing Shareholder is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more officers, or other agents who may but are not required to be shareholders, acting individually or jointly.

7.5 The Company shall be bound towards third parties by the signature of the Managing Shareholder or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated and within the limits of such power.

7.6 No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the Managing Shareholder or any officers of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 8. Liability.

8.1 To the extent permissible under Luxembourg law, the Managing Shareholder and other officers of the Company, as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract

entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

8.2 The Managing Shareholder is jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that they cannot be paid out of the assets of the Company.

8.3 The holders of Ordinary Shares shall prevent from acting on behalf of the Company in any manner or in any capacity whatsoever, except by exercising their shareholder's rights during general meetings, they will be liable within the limits of their contributions to the Company.

IV. Investment committee

Art. 9. Investment Committee.

9.1 The Managing Shareholder may appoint an investment committee (the Investment Committee) for each Compartment. The Managing Shareholder may terminate or change the composition of the membership of the Investment Committee at any time.

9.2 The Investment Committee will intervene on various matters, including but not limited to issues related to investments in the relevant Compartment or anyhow falling into the investment scope of the relevant Compartment, general market trends, specific transactions and management assessment

9.3 The Investment Committee shall not take no part in the control and/or management of the Company, nor shall have any power or authority to act for or on behalf of the Company however all investment decision binds the Managing Shareholder to act in accordance with any advice of the Investment Committee.

9.4 Any fees paid to members of the Investment Committee and all expenses of the Investment Committee shall be borne by the relevant Compartment.

V. General meetings of shareholders

Art. 10. Powers and voting rights.

10.1 The general meeting of Shareholders properly constituted represents the entire body of Shareholders of the Company.

10.2 It cannot order, adopt, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company without the consent of the Managing Shareholder.

10.3 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at general meetings.

10.4 Each Shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

Art. 11. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

11.1 The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

11.2 Meetings of Shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

11.3 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

11.4 A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

11.5 Each Shareholder may also participate in any meeting of the Shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.6 Each Shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the Shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the Shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

11.7 Except as otherwise required by law or by these Articles, and subject to article 10.2, resolutions at a meeting of the Shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.

11.8 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means

of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast, subject to article 9.2 of these Articles.

11.9 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders.

VI. Supervision - Annual accounts - Allocation of profits

Art. 12. Supervisory Board.

12.1 The supervision of the Company including particularly its books and accounts shall be entrusted to a supervisory board comprising at least three members (the Supervisory Board) who need not be shareholders. The members of the Supervisory Board shall be appointed by the general meeting of Shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. They will be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

12.2 The general meeting of Shareholders of the Company may decide at any time to replace the Supervisory Board by a statutory auditor who will have the same assignment as the Supervisory Board. The general meeting of Shareholders will determine its remuneration and the term of its office. It will be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

12.3 The Supervisory Board must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary.

12.4 The Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by the Law.

12.5 The Supervisory Board shall be consulted by the Managing Shareholder on such matters as the Managing Shareholder may determine and it shall authorise any actions of the Managing Shareholder that may, pursuant to the Law or these Articles, exceed the powers of the Managing Shareholder.

12.6 The Supervisory Board shall meet upon call by the Managing Shareholder or by any of its members.

12.7 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Supervisory Board.

12.8 No such written notice is required if all members of the Supervisory Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the Supervisory Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

12.9 Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another member as his proxy. A member may also appoint another member as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

12.10 The Supervisory Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Supervisory Board are validly taken by a majority of the votes cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by all the members present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

12.11 Any member may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

12.12 Circular resolutions signed by all the members of the Supervisory Board shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original, or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.13 The members of the Supervisory Board assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

12.14 To the extent permissible under Luxembourg law, the members of the Supervisory Board shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, of the Supervisory Board, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which they may be entitled.

Art. 13. Accounting Year and annual general meeting.

13.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

13.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the Managing Shareholder must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the manager(s), and auditor(s) of the Company.

13.3 The Managing Shareholder shall, one month before the annual general meeting of Shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the Supervisory Board of the Company who must prepare a report setting forth its proposals.

13.4 The annual general meeting of the Shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

13.5 The annual general meeting of the Shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Managing Shareholder, exceptional circumstances so require.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

14.2 The general meeting of Shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes will best suit the corporate purpose and policy.

14.3 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Managing Shareholder, in accordance with the decision of the general meeting of Shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Managing Shareholder.

14.4 The Managing Shareholder may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

VII. Dissolution - Liquidation

15.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of Shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholders or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

15.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Shareholders in proportion to the shares held by each Shareholder in the Company.

VIII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the Shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2014.

Subscription - Payment

Thereupon, Assya Capital Luxembourg, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for thirty thousand nine hundred ninety eight (30,998) management shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-), and to fully pay it up by way of a contribution in cash amounting to thirty thousand nine hundred ninety-eight euro (EUR 30,998.-).

Assya Capital Luxembourg, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for one (1) ordinary share in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-), and to fully pay it up by way of a contribution in cash amounting to one euro (EUR 1.-).

First Partners, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for one (1) ordinary share in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-), and to fully pay it up by way of a contribution in cash amounting to one euro (EUR 1.-).

The amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred fifty euro (EUR 1,250.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as statutory auditor of the Company for a period of one (1) year:

- Auditeurs Associés, a public company limited by shares "société anonyme", incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 93.937 is appointed as statutory auditor of the Company for a period of one (1) year.

2. The registered office of the Company is set at 22-24, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept mars.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. Assya Capital Luxembourg, une société anonyme ayant son siège social au 22-24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.973, représentée par Anastasiia Chuiko, juriste, avec adresse professionnelle au 30 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 25 mars 2014,

(ci-après l'Associé-Gérant-Commandité),

2. First Partners, une société anonyme ayant son siège social au 22-24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.783,

représentée par Anastasiia Chuiko, juriste, avec adresse professionnelle au 30 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 26 mars 2014,

(ci-après l'Associé Commanditaire ou l'Actionnaire et ensemble les Associés Commanditaires ou les Actionnaires)

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société en commandite par actions qui est ainsi constituée:

I. Nom siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de Assya Capital Luxembourg SV qualifiée de société de titrisation (la Société), qui sera gouvernée par la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés Commerciales) et la loi du 22 mars 2004 sur les sociétés de titrisation, telle que modifiée (la Loi sur la Titrisation) et ensemble (les Lois), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution de l'Associé-Gérant-Commandité. Le siège social peut par ailleurs être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des Associés délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Associé-Gérant-Commandité. Au cas où l'Associé-Gérant-Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, malgré ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation et la Société peut, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession d'actifs qu'ils soient

mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, ainsi que les risques découlant d'obligations assumés par des tiers ou inhérents à la totalité ou à une partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs transactions dans un fonds d'investissement. La Société peut assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties des obligations ou en s'engageant par tout autre moyen. La Société peut émettre des parts sociales, des titres, des obligations, des emprunts obligataires et toute sorte de titres ou de dette dont la valeur ou le rapport dépend de ces risques. La Société peut réaliser des emprunts sous toute forme dans les limites autorisées par la Loi sur la Titrisation.

3.2. La Société peut, dans ce même contexte, acquérir, investir, détenir et disposer des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, parts sociales, et autres valeurs mobilières conformément aux dispositions des Lois, étant entendu que la Société ne peut pas émettre des titres au public.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée illimitée.

4.2. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Associés de la Société délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un des Associés. En cas de décès, d'incapacité ou d'empêchement de l'Associé-Gérant-Commandité, l'article 112 de la Loi sur les Sociétés Commerciales s'appliquera.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euro (EUR 31.000,-) représenté par trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (30.998) actions de commandité (l'Action de Commandité) et deux (2) actions ordinaires (les Actions Ordinaires), toutes sous forme nominatives, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, souscrites et entièrement libérées.

5.2 L'Associé-Gérant-Commandité pourra à tout moment émettre des classes d'actions (les Classes d'Actions) elles-mêmes subdivisées en catégories (les Catégories d'Actions)

5.3 L'Associé-Gérant-Commandité pourra établir un portefeuille d'avoirs constituant un compartiment (un Compartiment) pour chaque Classe d'Actions ou pour plusieurs Classes d'Actions. Chaque portefeuille d'avoirs sera investi pour le bénéfice exclusif du Compartiment concerné et correspondra à une quote-part distincte des actifs nets de la Société conformément et sous réserve des conditions de la Loi sur les sociétés commerciales. L'Associé-Gérant-Commandité déterminera pour chaque Compartiment un objectif, une politique d'investissement et des restrictions d'investissements spécifiques, ainsi qu'une dénomination déterminée.

5.4 Entre les Actionnaires, chaque portefeuille d'actifs sera investi pour le bénéfice exclusif du ou des Compartiment (s) concerné(s). La Société sera considérée comme une seule et même entité juridique. Cependant, vis-à-vis des tiers, en particulier envers les créanciers de la Société, chaque Compartiment sera exclusivement responsable de ses engagements. L'Associé-Gérant-Commandité peut décider, dans l'intérêt de la Société, que tout ou partie des actifs de deux ou plusieurs Compartiments peuvent être cogérés sur une base séparée ou en commun.

5.5 L'Associé-Gérant-Commandité est autorisé pendant une période de 5 (cinq) ans à partir de la date de constitution de la Société à:

(i) augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois, à hauteur de cinq cent mille euro (EUR 500.000,-), par la création et l'émission de cinq cent mille (500.000) actions ordinaires de la Société;

(ii) déterminer le moment et le lieu de l'émission de ces actions;

(iii) limiter ou suspendre les droits de souscription préférentielle des Associés relatifs à cette ou ces émission(s) d'actions ordinaires et émettre ces actions aux personnes désignées par l'Associé-Gérant-Commandité;

(iv) enregistrer par un acte notarié toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, et de modifier l'article 5.1. des Statuts en conséquence; et

(v) modifier le registre des actions de la Société chaque fois qu'une augmentation de capital est effectuée dans les limites du capital autorisé.

5.6 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions peuvent être au porteur, nominatives ou dématérialisées (selon la loi du 15 avril 2013 sur les titres dématérialisés). Les titres nominatifs ou au porteur peuvent être convertis en titres dématérialisés par une inscription en compte-titre auprès d'un teneur de comptes.

6.2. Un registre des associés sera maintenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi, et il peut être consulté par chaque Associé qui le désire.

6.3. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des associés, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leur mandataire respectif. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.4. Chaque action confère à son détenteur une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des actions existantes.

6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites fixées par la Loi.

II. Gestion - Représentation

Art. 7. Gestion de la Société.

7.1 La Société est administrée par l'Associé-Gérant-Commandité.

7.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux Associés ou au Conseil de Surveillance seront de la compétence de l'Associé-Gérant-Commandité qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

7.3 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par l'Associé-Gérant-Commandité.

7.4 L'Associé-Gérant-Commandité est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs fondés de pouvoir ou autres agents, associés ou non, agissant individuellement ou conjointement.

7.5 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Associé-Gérant-Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué et dans les limites de ce pouvoir.

7.6 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou personne ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Associé-Gérant-Commandité ou autres fondés de pouvoir de la Société a un intérêt dans la transaction, ou est un directeur, associé, agent ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 8. Responsabilité.

8.1 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, l'Associé-Gérant-Commandité et les autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont peuvent jouir ces personnes.

8.2 L'Associé-Gérant-Commandité est conjointement et solidairement responsable des dettes de la Société dans la mesure où celles-ci ne peuvent pas être couvertes par les actifs de la Société.

8.3 Les porteurs d'Actions Ordinaires s'abstiendront d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque capacité que ce soit, si ce n'est en exerçant leurs droits d'actionnaires lors des assemblées générales, et ne seront engagés que dans la limite de leurs apports à la Société.

IV. Comité d'investissement

Art. 9. Comité d'investissement.

9.1 L'Associé-Gérant-Commandité nommera un comité d'investissement (le Comité d'Investissement) pour chaque Compartiment. L'Associé commandité peut résilier ou modifier la composition des membres du Comité d'Investissement à tout moment.

9.2 Le Comité d'Investissement interviendra sur diverses questions, y compris, mais sans s'y limiter, sur les questions liées aux investissements dans le Compartiment concerné ou tombant dans le champ d'investissement du Compartiment concerné, les tendances générales du marché, les transactions spécifiques et évaluation de la gestion.

9.3 Le Comité d'Investissement ne prend pas part au contrôle et / ou la gestion de la Société, ni ne dispose de pouvoir ou autorité pour agir au nom ou pour le compte de la Société, cependant toutes les décisions d'investissement lieront L'Associé-Gérant-Commandité qui devra agir conformément aux avis du Comité d'Investissement.

9.4 Tous les frais payés aux membres du Comité d'Investissement et toutes les dépenses du Comité d'Investissement seront supportés par le Compartiment concerné.

V. Assemblées générales des associés

Art. 10. Pouvoirs et droits de vote.

10.1 L'assemblée générale des Associés régulièrement constituée représente l'organe entier des Associés de la Société.

10.2 Elle ne peut ordonner, adopter, exécuter ou ratifier des actes relatifs à des opérations de la Société sans l'accord de l'Associé-Gérant-Commandité.

10.3 Les résolutions des Associés sont adoptées aux assemblées générales.

10.4 Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

Art. 11. Convocation, quorum, majorité et procédure de vote.

11.1 Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des Associés de la Société sauf stipulations contraires par les présent Statuts.

11.2 Les assemblées des Associés de la Société seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

11.3 Si tous les Associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des Associés de la Société et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

11.4 Un Associé peut prendre part aux assemblées générales des Associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (qui n'a pas besoin d'être un associé) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

11.5 Chaque Associé peut également participer à toute assemblée des Associés de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite assemblée.

11.6 Chaque Associé peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux Associés de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les Associés par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

11.7 Sans préjudices des dispositions contraires prévues par la Loi ou les présents Statuts, et sous réserve de l'article 10.2, les résolutions à une assemblée des Associés de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Associés présents ou représentés et votants, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

11.8 Une assemblée générale extraordinaire des associés convoquée aux fins de modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées sous réserve de l'article 9.2. des présents Statuts.

11.9 La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses Associés ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des Associés et propriétaires d'obligations.

VI. Supervision - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 12. Conseil de Surveillance.

12.1 La supervision de la Société comprenant en particulier ses livres et comptes sera confiée à un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (le Conseil de Surveillance) qui n'ont pas besoin d'être associés. Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par l'assemblée générale des Associés de la Société qui déterminera leur

nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Ils seront élus pour une durée maximale de six ans et seront rééligibles.

12.2 L'assemblée générale des Associés de la Société peut décider à tout moment de remplacer le conseil de Surveillance par un réviseur d'entreprise qui aura les mêmes attributions que le Conseil de Surveillance. L'assemblée générale des Associés déterminera sa rémunération et la durée de son mandat, il sera élu pour une durée maximale de six ans et rééligible.

12.3 Le Conseil de Surveillance devra nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire.

12.4. Le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tels que prévus par la Loi.

12.5 Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Associé-Gérant-Commandité sur toutes les questions que l'Associé Commandité déterminera, et il pourra autoriser les initiatives de l'Associé-Gérant-Commandité qui, selon la Loi ou les présents Statuts, dépassent les pouvoirs de l'Associé-Gérant-Commandité.

12.6 Le Conseil de Surveillance est convoqué par l'Associé-Gérant-Commandité ou par un de ses membres.

12.7 Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date fixée de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite réunion du Conseil de Surveillance.

12.8 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Surveillance de la Société soit en original, soit par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Surveillance.

12.9 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre membre comme son mandataire. Un membre peut également nommer un autre membre comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

12.10 Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix exprimées. Si à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du Conseil de Surveillance seront consignées en procès-verbaux, signés par tous les membres présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

12.11 Tout membre peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite réunion.

12.12 Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance seront valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et, envoyées en original, par télégramme, telex, facsimile ou courrier électronique.

12.13 Les membres du Conseil de Surveillance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

12.14 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les membres du Conseil de Surveillance seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de membre du Conseil de Surveillance, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ils peuvent jouir.

Art. 13. Exercice social et assemblée générale annuelle.

13.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, à la fin de l'exercice, l'Associé-Gérant-Commandité dresse le bilan et le compte de profits et pertes de la Société ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants et commissaires aux comptes de la Société.

13.3 L'Associé-Gérant-Commandité devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des Associés, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au Conseil de Surveillance de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses propositions.

13.4 L'assemblée générale annuelle des Associés de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que

précisé dans l'avis de convocation, le troisième lundi de juin de chaque année à 10h00 a.m. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

13.5 L'assemblée générale annuelle des Associés de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'Associé-Gérant-Commandité considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, selon l'article 5 des Statuts.

14.2 L'assemblée générale des Associés de la Société décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportun au regard des objectifs et de la politique de la Société.

14.3 Les dividendes seront distribués au moment et au lieu fixés par l'Associé-Gérant-Commandité conformément à la décision de l'assemblée générale des Associés. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'Associé-Gérant-Commandité.

14.4 L'Associé-Gérant-Commandité peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

VII. Dissolution - Liquidation

15.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Associés, nommés par une résolution de l'assemblée générale des Associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des Associés de la Société, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque Associé dans la Société.

VIII. Disposition générale

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les Associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Sur ces faits, Assya Capital Luxembourg, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (30.998) actions de commandité sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-), et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (EUR 30.998,-) euro.

Assya Capital Luxembourg, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) action ordinaire sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-), et de la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant d'un euro (EUR 1.-).

First Partners, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) action ordinaire sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-), et de la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant d'un euro (EUR 1.-).

Le montant de trente et un mille euro (EUR 31.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les Associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Le personne suivante est nommé en qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une durée d'un (1) an:

- Auditeurs Associés, une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 32, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 93.937, est nommé en qualité de réviseur d'entreprises de la Société pour une durée d'un (1) an.

2. Le siège social de la Société est établi au 22-24, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: CHUIKO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 mars 2014. Relation: LAC / 2014 / 14519. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014050287/662.

(140057274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

iFLY Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 185.954.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen.

On the twenty-eighth day of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

iFLY Holdings, LLC, registered with the State of Delaware, United States of America, under file number 5111992, with registered office at 1675 South State Street, Suite B, Dover, Delaware, 19901,

here represented by Mr. Max MAYER, private employee, professionally residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr. Max MAYER, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "iFLY Technology S.à r.l."

Art. 3. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may buy, sell, exchange, lease, hire, rent and manage any patents, trademarks or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever which it holds from time to time.

The Company may license the use and/or the right to exploit any patents, trademarks or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever which it holds from time to time.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares of one United States Dollar (USD 1.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound in all circumstances by the joint signatures of two managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds twenty five (25), the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be reappointed.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 20. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 21. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 22. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2014.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the twenty thousand (20,000) shares of one United States Dollar (USD 1.-) each.

All the twenty thousand (20,000) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twenty thousand United States Dollars (EUR 20,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at EUR 1,250.-.

The corporate capital is valued at EUR 14,525.40-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as managers for an unlimited duration:

Mr. Christophe Bernard CHUDY, company director, born in Lille (France), on January 31, 1971, residing professionally at L-1637 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), 5, rue Goethe,

Mr. Najy Alan METNI, company director, born in New York (United States of America), on April 16, 1967, residing at TX 78730 Austin (United States of America), 8905, Mountbatten Cir.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze.

Le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

iFLY Holdings, LLC, enregistrée auprès de l'Etat du Delaware sous le numéro 5111992, ayant son siège à 1675 South State Street, Suite B, Dover, Delaware, 19901.

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Monsieur Max MAYER, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "iFLY Technology S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous prêts, emprunts, de capitaux propres, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et ceux de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne, en tout état de cause, dans la mesure où ces activités ne sont pas considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut employer toutes les techniques, moyens et instruments juridiques nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut acheter, vendre, échanger, louer, engager et gérer tous brevets, marques ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit qu'elle détient de temps à autre.

La Société peut autoriser l'utilisation et/ou le droit d'exploiter tous brevets, marques ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit qu'elle détient de temps à autre.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt mille Dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 22. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune.

Toutes les vingt-mille (20.000) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de vingt mille Dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 1.250,-EUR.

Le capital social a été évalué à 14.525,40-.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée illimitée:

Monsieur Christophe Bernard CHUDY, administrateur de sociétés, né à Lille (France), le 31 janvier 1971, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 5, rue Goethe,

Monsieur Najy Alan METNI, administrateur de sociétés, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 16 avril 1967, demeurant à TX 78730 Austin (Etats-Unis d'Amérique), 8905, Mountbatten Cir.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 avril 2014. Relation GRE/2014/1343. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2014050262/372.

(140058027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

The Simpleshow Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 178.763.

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the company named „The Simpleshow Company S.A.“, a private company limited by shares (société anonyme) under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, route de Longwy, L-8080 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, under the number B 178.763 (the „Company“), incorporated on 5 July 2013 by a notarial deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2198, dated 9 September 2013. The articles of association of the Company (the „Articles of Association“) have last been amended on 15 November 2013 by a notarial deed of the undersigned notary, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3268, dated 23 December 2013.

Mr Volker WENTZ, employee, residing professionally at 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg takes the chair of the meeting (the „Chairman“).

Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, is appointed as secretary

and the general meeting appoints Mr Volker WENTZ, as predefined, as scrutineer.

The Chairman then declared and requested the undersigned notary to enact the following:

I. The shareholders represented and the shares held by them are indicated on an attendance list (the „Shareholders“). This list and the proxies signed „ne varietur“ by the Chairman and the notary are being attached to the present notarial deed in order to be filed with it.

II. The list of attendance shows that all 88,890 (eighty-eight thousand eight hundred and ninety) shares of the Company, representing 100% of the share capital of the Company, are represented at the present extraordinary general meeting and that thus the general meeting has been duly constituted and may validly decide on the items figuring on the agenda of which the shareholders had been informed beforehand.

III. The Shareholders declare that they consider themselves as having been duly convoked and informed of the agenda and that they waive the compliance with any convocation formalities, i.e. especially the convocation by registered letter.

IV. The Shareholders declare that the agenda of the general meeting is as follows:

Agenda

1. Change of the registered office of the Company from Bertrange to Luxembourg-city and consequent amendment of article 2.1 of the Articles of Association as follows:

“The registered office of the Company is in the municipality of Luxembourg-city (Grand Duchy of Luxembourg).”; and

2. Miscellaneous.

After thorough deliberation, the following resolution has been passed:

Sole resolution

The Shareholders unanimously resolve to change the registered office of the Company from 12, route de Longwy, L-8080 Bertrange to 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg and to amend article 2.1 of the Articles of Association as follows:

“ 2.1. The registered office of the Company is in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).”

Nothing else figuring on the agenda and nobody wishing to bring forward anything else, the Chairman closes the meeting.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person(s), the present deed has been worded in English followed by a German version; on request of the same person(s) and in case of discrepancies between the English and the German text, the English text will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing persons, the proxy-holder signed together with the notary this original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden:

Im Jahre zweitausendundvierzehn, am zwanzigsten März.

Vor dem unterzeichnenden Maître Martine SCHAEFFER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Wurde eine

außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft namens „The Simpleshow Company S.A.“ abgehalten, einer Aktiengesellschaft (société anonyme) nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit Gesellschaftssitz in 12, route de Longwy, L-8080 Bertrange, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg unter der Nummer B 178.763 (die „Gesellschaft“), gegründet am 5. Juli 2013, durch notarielle Urkunde von Maître Carlo WERSANDT, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, Nummer 2198, vom 9. September 2013 veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft (die „Satzung“) wurde zuletzt am 15. November 2013 durch notarielle Urkunde des unterzeichnenden Notars mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 3268 vom 23. Dezember 2013 veröffentlicht wurde, geändert.

Den Vorsitz der Versammlung hat Herr Volker WENTZ, Angestellter, mit beruflicher Anschrift in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (die „Vorsitzende“).

Als Sekretärin wird Frau Corinne PETIT, Angestellte, mit beruflicher Anschrift in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg ernannt

und die Versammlung ernennt Herrn Volker WENTZ, vorbenannt, als Stimmzähler.

Im Anschluss erklärte die Vorsitzende und bat den Notar festzustellen dass:

I. Die vertretenen Aktionäre und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angegeben sind (die „Aktionäre“). Diese Liste und die von der Vertreterin und dem Notar „ne varietur“ unterschriebene Vollmacht werden dieser Urkunde beigelegt, um mit ihr registriert zu werden.

II. Die Anwesenheitsliste zeigt, dass alle 88.890 (achtundachtzigtausendachthundertundneunzig) Namensaktien der Gesellschaft, die 100% des Aktienkapitals der Gesellschaft repräsentieren, bei dieser außerordentlichen Hauptversammlung vertreten sind, so dass die Versammlung rechtsgültig konstituiert wurde und verbindlich über alle Angelegenheiten der Tagesordnung entscheiden kann, über welche die Aktionäre im Voraus informiert wurden.

III. Die Aktionäre erklären, dass sie sich als ordnungsgemäß einberufen und über die Tagesordnung informiert betrachten und auf die Einhaltung sämtlicher Einberufungsverfahren, d.h. insbesondere auf die Einberufung durch eingeschriebenen Brief, verzichten.

IV. Die Aktionäre erklären, dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1. Änderung des Gesellschaftssitzes von Bertrange nach Luxemburg-Stadt und daraus folgende Änderung des Artikel 2.1 der Satzung wie folgt:

“Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).”; und

2. Verschiedenes.

Nach sorgfältiger Beratung wurden sodann den folgenden Beschluss gefasst:

Einzigter Beschluss

Die Aktionäre beschließen einstimmig, den Gesellschaftssitz von 12, route de Longwy, L-8080 Bertrange nach 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, zu verlegen und Artikel 2.1 der Satzung wie folgt zu ändern:

“ 2.1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).”

Da nichts Weiteres auf der Tagesordnung vorgesehen ist und niemand mehr etwas vorbringen möchte, schließt die Vorsitzende die Versammlung.

Der unterzeichnende Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt, dass auf Wunsch der Anwesenden die vorliegende Urkunde in Englisch aufgenommen wurde, gefolgt von einer deutschen Version; auf Wunsch derselben Person(en) und im Falle von Unstimmigkeiten zwischen dem englischen und dem deutschen Text, soll der englische Text vorgehen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung des Dokuments für den Vertreter der erscheinenden Personen, hat der Vertreter mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: V. Wentz, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 mars 2014. LAC/2014/14478. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014050106/110.

(140056486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Langue & Culture, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1519 Luxembourg, 25, rue Saint-Fiacre.

R.C.S. Luxembourg F 9.913.

STATUTS

Entre les soussignés:

Nom, Prénom	Nationalité	Profession	Adresse
Bahoff, Stéphanie	française	Chargée de cours à l'INL	11b, rue Alfred Mézières F-54190 Villerupt
Benabdelaziz, Fatima	française	Web éditeur pour la BEI	13, rue Alfred Mézières F-54190 Villerupt
Landresse, Gaston	belge	Fonctionnaire européen (retraité)	25, rue Saint-Fiacre L-1519 Luxembourg

agissant en leur qualité de fondateurs, il est créé par la présente, en date du 3 avril 2014, une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée.

Chapitre I^{er}. Dénomination, siège social, durée et objet

Art. 1^{er}. L'association sans but lucratif est dénommée Langue & Culture.

Art. 2. Son siège est établi 25, rue Saint-Fiacre, L-1519 Luxembourg. Ce siège pourra être transféré en tout autre endroit du territoire luxembourgeois par décision de l'assemblée générale.

Art. 3. L'association est constituée pour une durée illimitée. Toutefois, elle peut être dissoute par l'assemblée générale des membres.

Art. 4. L'association a pour but de promouvoir le plurilinguisme et le dialogue interculturel au Grand-Duché de Luxembourg; en particulier en organisant et prestant des cours de langue, de tous niveaux, destinés à tous les publics, selon la classification établie par le Cadre Européen Commun de Référence; en organisant des manifestations et activités culturelles, au Grand- Duché ou à l'étranger; en promouvant la diffusion de biens culturels. L'association est étrangère à tout engagement de nature politique ou religieuse, et s'interdit toute forme de discrimination.

Chapitre II. Membres, cotisation, admission et exclusion

Art. 5. L'association est composée de membres et de membres d'honneur. Le nombre des membres est illimité, mais ne peut être inférieur à trois. Sont considérés comme membres, toute personne physique:

- dont les compétences peuvent être utiles à la réalisation de l'objet social;
- dont la candidature a été admise par le Conseil d'Administration à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés, les deux tiers des administrateurs devant être présents ou représentés;
- qui a payé sa cotisation.

Sont considérés comme membres d'honneur, toute personne physique ou morale, qui par une cotisation annuelle ou un don particulier ou son appui moral tient à soutenir l'association dans ses activités, le titre honorifique de «membre d'honneur». Accordé par le conseil d'administration, ce titre honorifique ne donne pas naissance à des droits au sein de l'association.

Art. 6. Les membres sont appelés à verser une cotisation annuelle dont l'assemblée générale fixe le montant, qui ne peut dépasser 50 euros, ainsi que la date et le mode de versement.

Art. 7. Par son adhésion aux présents statuts, chaque membre s'interdit tout acte ou toute omission préjudiciable au but social, ou qui serait de nature à porter atteinte à la considération ou à l'honneur de l'association ou d'un ou plusieurs membres de celle-ci.

Art. 8. L'admission de nouveaux membres est prononcée souverainement par le conseil d'administration.

(a) Les conditions à la sortie des membres sont réglées conformément à la loi du 21 avril 1928 précitée.

(b) L'exclusion d'un membre ne peut être prononcée que par l'assemblée générale des membres, sur proposition du conseil d'administration. Celle-ci statue au scrutin secret et à la majorité des deux tiers des voix présentes ou représentées. Le membre proposé pour être l'objet de cette mesure a le droit d'être entendu ou de fournir des explications à l'assemblée générale.

Chapitre III. Fonds et ressources de l'association

Art. 9. Les ressources de l'association sont constituées par:

- les cotisations des membres, prévues à l'article 6 ci-dessus;
- les subsides liés au but de l'association (subsides, indemnités et allocations);
- toutes recettes liées à l'activité de l'association.

Présentation des comptes et du budget

Art. 10. L'exercice social commence le 1^{er} septembre pour se terminer au 31 août.

Les comptes de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice suivant sont arrêtés par le conseil d'administration et sont soumis pour approbation à l'assemblée générale ordinaire.

Ces comptes sont tenus et déposés conformément à la loi du 21 avril 1928 précitée.

Chapitre IV. Assemblée générale: Composition, pouvoirs, convocation, vote, procès-verbaux

Art. 11. L'assemblée générale est composée de tous les membres prévus à l'article 5. Chaque membre peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre qui ne peut être dépositaire que d'une procuration unique.

L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à défaut, par le vice-président du conseil d'administration ou par l'administrateur le plus ancien en âge.

Art. 12. L'assemblée générale a tous les pouvoirs pour accomplir ou ratifier les actes intéressant l'association.

L'assemblée générale possède les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi et les présents statuts.

Sont notamment réservés à sa compétence:

1. La modification des statuts;
2. La nomination et la révocation des administrateurs;
3. La décharge à octroyer aux administrateurs;
4. L'approbation du rapport d'activité, des budgets et des comptes;
6. La dissolution volontaire de l'association;
7. Les exclusions de membres;
8. Tous les cas où les statuts l'exigent.

Art. 13. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année, en début d'exercice, à la date fixée par le conseil d'administration.

Art. 14. Si l'intérêt de l'association l'exige, des assemblées générales extraordinaires pourront être convoquées à tout moment, à la demande du conseil d'administration ou d'au moins un cinquième des membres.

Art. 15. Les assemblées générales ordinaires ou extraordinaires sont convoquées par le Conseil d'administration par écrit huit jours au moins avant la date de réunion. La convocation contient l'ordre du jour et précise le jour, l'heure et le lieu où l'assemblée sera tenue. L'ordre du jour pourra être modifié, si au moins un vingtième des membres le demandent.

Art. 16. L'assemblée générale est régulièrement constituée quel que soit le nombre des membres présents ou représentés, et elle statue à la majorité simple des votants, sauf lorsque la loi ou les statuts imposent des conditions de présences ou de majorité particulières.

Art. 17. Chaque membre dispose d'une voix et les résolutions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de parité des voix, la voix de celui ou celle qui préside la réunion est prépondérante. Les décisions ne peuvent être prises dans des matières ne figurant pas à l'ordre du jour.

Art. 18. En ce qui concerne les modifications à apporter aux statuts, les règles à suivre sont celles prévues par la loi modifiée du 21 avril 1928.

Art. 19. Les procès-verbaux de l'assemblée générale sont rédigés et conservés dans un registre tenu au siège social et signés par le président de la séance ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits, à produire en justice ou ailleurs, des délibérations de l'assemblée générale, sont signées par le président ou par deux administrateurs.

Un registre des membres est tenu par le conseil d'administration au siège de l'association.

Chapitre V. Conseil d'administration: Composition, pouvoirs

Art. 20. L'association est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs dont plus de la moitié sera choisie parmi les membres de l'assemblée générale. Les administrateurs sont nommés pour une durée de deux ans par l'assemblée générale; leur mandat est renouvelable.

Les membres du conseil d'administration ne peuvent recevoir aucune rétribution de la part de l'association, ni au titre de services fournis dans le cadre de leur propre profession, ni au titre d'un emploi ou d'une prestation interne. Par conséquent, aucun salarié ou prestataire de services de l'association ne peut être membre du conseil d'administration.

Art. 21. Le conseil d'administration se réunit au minimum deux fois par an et aussi souvent que l'intérêt de l'association le nécessite et chaque fois que deux administrateurs au moins en font la demande écrite au président du conseil d'administration au siège de l'association.

Art. 22. Le conseil ne peut prendre de décision que si tous les administrateurs ont été convoqués et que si la majorité en est présente ou représentée.

Un administrateur peut se faire représenter par un autre administrateur, qui ne peut disposer de plus d'une procuration.

Art. 23. Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des votants. En cas de parité des voix, la voix de celui ou celle qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 24. Il est dressé un procès-verbal de chaque réunion. Chaque page du procès-verbal est signée par un administrateur et par le secrétaire. Les extraits ou copies sont signés par un administrateur.

Art. 25. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale, par la loi ou par les statuts, sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 26. Le président du conseil d'administration ou un autre administrateur est mandaté par le conseil d'administration pour représenter l'association en justice.

Art. 27. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de l'association, avec l'usage de la signature afférente à cette gestion, à une ou plusieurs personnes dont il fixera les pouvoirs et éventuellement le salaire ou les appointements.

Règlement d'ordre intérieur

Art. 28. Un règlement d'ordre intérieur sera présenté par le conseil d'administration à l'assemblée générale. Des modifications à ce règlement pourront être apportées par le conseil d'administration. Les membres en seront tenus informés.

Chapitre VI. Dissolution de l'association

Art. 29. En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale désigne un ou plusieurs liquidateurs.

Chapitre VII. Divers

Art. 30. Tout ce qui n'est pas prévu explicitement dans les présents statuts est réglé par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

Fait en triple exemplaire à Luxembourg, le 3 avril 2014. Stéphanie Bahoff / Fatima Benabdelaziz / Geston Landresse.

Référence de publication: 2014050246/129.

(140056465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

DLG Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 184.411.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 06 février 2014

Monsieur Daniel Paul Henry LAROQUE est désigné en tant que Président du Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014051704/9.

(140059070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

**Zeliplast S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Carlens Heaters S.à r.l.).**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 16, rue de Drinklange.
R.C.S. Luxembourg B 170.303.

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- Monsieur Jean-François ZUNE, gérant de sociétés, né le 8 avril 1972 à Bastogne (B) demeurant professionnellement à L-9911 Troisvierges, 16, rue de Drinklange; et

- ZELITEC GROUP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-9911 Troisvierges, 16, rue de Drinklange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157390, ici représentée par son gérant unique, Monsieur Jean-François ZUNE, précité.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Monsieur Jean-François ZUNE et ZELITEC GROUP S.à r.l. (les "Associés") sont les deux seuls associés de la société «CARLENS HEATERS S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social à L - 9911 Troisvierges, 16 rue de Drinklange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170303, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 juillet 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2116 du 25 août 2012 (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) divisé en mille (1.000) parts sociales de trente-deux euros (EUR 32,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées, et appartenant aux Associés comme suit:

- Monsieur Jean-François ZUNE, pré-qualifié	500 parts sociales;
- ZELITEC GROUP S.à r.l., pré-qualifiée	500 parts sociales;

III. Les Associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont reconnu être pleinement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société, qui se lira dorénavant comme suit: «La société a pour objet l'achat, la vente, la location, la représentation, la prospection, la promotion, le conseil et le développement commercial, la recherche et le développement, l'exploitation d'une agence commerciale pour tous éléments, machines, produits et services, technologies destinés à l'industrie et au commerce ainsi qu'à l'importation et l'exportation de ceux-ci. La Société a en outre comme objet l'achat, la détention et la gestion de brevets, marques, licences, et de façon générale, tous autres éléments de propriété intellectuelle dont elle pourra ensuite concéder l'usage par voie de licences, sous-licences ou tout autre contrat approprié. La Société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement des affaires. Elle peut prendre des participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, notamment par la création de filiales ou succursales, à condition que ces entreprises aient un objet analogue ou connexe au sien ou qu'une telle participation puisse favoriser le développement et l'extension de son propre objet. La Société peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toute assistance financière, prêts, avances ou garanties, comme elle peut, même par émission d'obligations, ou s'endetter autrement pour financier son activité sociale. Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes. Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

2. Modification de la dénomination sociale de la Société en ZELIPLAST S. à r.l. et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société.

3. Divers.

Après en avoir délibéré, les parties comparantes ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de modifier l'objet social de la Société et en conséquence l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente, la location, la représentation, la prospection, la promotion, le conseil et le développement commercial, la recherche et le développement, l'exploitation d'une agence commerciale pour tous

éléments, machines, produits et services, technologies destinés à l'industrie et au commerce ainsi qu'à l'importation et l'exportation de ceux-ci.

La Société a en outre comme objet l'achat, la détention et la gestion de brevets, marques, licences, et de façon générale, tous autres éléments de propriété intellectuelle dont elle pourra ensuite concéder l'usage par voie de licences, sous-licences ou tout autre contrat approprié.

La Société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement des affaires.

Elle peut prendre des participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, notamment par la création de filiales ou succursales, à condition que ces entreprises aient un objet analogue ou connexe au sien ou qu'une telle participation puisse favoriser le développement et l'extension de son propre objet.

La Société peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toute assistance financière, prêts, avances ou garanties, comme elle peut, même par émission d'obligations, ou s'endetter autrement pour financier son activité sociale.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier la dénomination sociale de la Société en ZELIPLAST S. à r.l. et en conséquence l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société prend la dénomination sociale de «ZELIPLAST S. à r.l.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu les parties comparantes attentives au fait qu'avant toute nouvelle activité commerciale de la société présentement adoptée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec le nouvel objet social, ce qui est expressément reconnu par les parties comparantes.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant es qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.F. ZUNE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 26 mars 2014. Relation: DIE/2014/3812. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 04 avril 2014.

Référence de publication: 2014050394/98.

(140057290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Teslux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 90.579.

J'ai le regret, par la présente, de vous remettre ma démission en tant qu'administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Luc GERONDAL.

Référence de publication: 2014050872/10.

(140057400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Enertec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 148.230.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendvierzehn, am achtundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Luxemburg.

Ist erschienen:

- Oleksii GUZZIL, Diplom-Buchhalter, wohnhaft zu Starye-Petrovzy, Kiev Region (Ukraine), Zavodskaya 8B,
hier vertreten durch:

- Kai-Uwe BERG, Rechtsanwalt, geschäftsansässig zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 12. November 2013,

welche Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Eigentümer von EINHUNDERT (100) Anteilen der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Enertec S.à r.l.", mit Sitz zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf am 8. September 2009, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 1966 vom 8. Oktober 2009, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 148.230.

Der Komparent Oleksii GUZZIL, vorgenannt und vertreten wie hiervor erwähnt, erklärt andurch unter der gesetzlichen Gewähr Rechtens abzutreten an die Gesellschaft "ADSTONE INVESTMENTS INC.", mit Sitz zu Marbella, 54th East Street # 3A, City of Panama, Republic of Panama,

hier vertreten durch Hans-Detlef Max-Otto NIMTZ, Assessor jur., geschäftsansässig zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, handelnd auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 10. Juli 2013,

welche Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden, dies annehmend, alle EINHUNDERT (100) Anteile der vorgenannten Gesellschaft, zum Preise von VIER TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (4.500,- €).

Der Zessionar wird Eigentümer der ihm abgetretenen Anteile und hat Anrecht auf alle Einkünfte und Gewinne, welche die ihm abgetretenen Anteile erbringen von heute angerechnet.

Der Zessionar wird in alle Rechte und Pflichten eingesetzt, welche den abgetretenen Anteilen anhaften.

Sodann tritt gegenwärtiger Urkunde bei:

- Götz SCHÖBEL, Betriebswirt, wohnhaft zu D-06567 Bad Frankenhausen, Klosterstraße 29,

hier vertreten durch:

- Kai-Uwe BERG, Rechtsanwalt, geschäftsansässig zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 27. März 2014,

welche Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden,

handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer, um im Namen der Gesellschaft, gemäß Artikel 1690 des Code Civil, die genannte Abtretung anzunehmen und er entbindet den Zessionar von einer diesbezüglichen Zustellung an die Gesellschaft. Weiterhin erklärt er daß keine Opposition und kein Hindernis bestehen, welche die Ausführung dieser Abtretung aufhalten könnten.

Schließlich hat die alleinige Anteilinhaberin die Gesellschaft "ADSTONE INVESTMENTS INC.", vorgenannt und vertreten wie hiervor erwähnt, folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluß

Sie gibt ihr Einverständnis zu der hiervor gemachten Abtretung.

Zweiter Beschluß

Sie beschließt die Gesellschaft aufzulösen.

Dritter Beschluß

Auf Grund des vorherigen Beschlusses beauftragt sie den Notar um ihre Erklärungen und Feststellungen wie folgt zu beurkunden:

1) Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Enertec S.à r.l.", mit Sitz zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, gegründet wurde wie hiervor erwähnt.

2) Dass das Gesellschaftskapital vorgenannter Gesellschaft ZWÖLFTAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (12.500.- €) beträgt und in EINHUNDERT (100) Anteile von je EINHUNDERTFÜNFUNDZWANZIG EURO (125.- €) eingeteilt ist.

3) Dass die Komparentin alleinige Eigentümerin der genannten Gesellschaft ist, welche das gesamte Gesellschaftskapital von ZWÖLFTAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (12.500.- €) darstellt und dementsprechend den ausdrücklichen Wunsch äussert die Gesellschaft aufzulösen und sich bereit erklärt alle Aktiva und Passiva der Gesellschaft zu übernehmen und für allfällige Schulden aufzukommen und dass somit dieselbe vollständig liquidiert ist.

4) Sie ernennt Hans-Detlef Max-Otto NIMTZ, Assessor jur., geschäftsansässig zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, zum Liquidator der Gesellschaft.

5) Sodann erteilt die Komparentin dem Geschäftsführer der aufgelösten Gesellschaft Entlastung.

6) Die Geschäftsbücher der aufgelösten Gesellschaft werden für die Dauer von fünf (5) Jahren im Gesellschaftssitz der aufgelösten Gesellschaft hinterlegt.

7) Dass die alleinige Anteilinhaberin die wirklich Berechtigte des Gesellschaftskapitals ist, welche Gelder aus keiner Straftat entstammen.

Worüber Urkunde, Errichtet wurde zu Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Nach Vorlesung an die Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: BERG, NIMTZ, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 mars 2014. Relation: LAC / 2014 / 14521. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014050447/76.

(140057272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Alcolux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 1, rue de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 99.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Weiswampach, le 8 avril 2014.

Référence de publication: 2014051036/10.

(140058199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Gold Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 76.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GOLD PROPERTIES S.A.

Référence de publication: 2014050526/10.

(140057354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Calfo Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1213 Luxembourg, 2, rue Caroline Baldauff-Rothermel.

R.C.S. Luxembourg B 147.352.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014051100/9.

(140058280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.
